DE_009_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du samedi 25 janvier 2025

Date convocation : 20 janvier 2025	*Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-cinq, à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 7	
Votants : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par Robert DEMOLIN, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 5	
Abstentions : 0	**Excusé(e)s:**
	Absent(e)s:
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Soutien à la station de ski du Mont-Aigoual

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'octroyer une aide exceptionnelle de 400 Euros (2 Euros par habitant) pour soutenir la station de ski du Mont-Aigoual qui traverse ponctuellement une période difficile en raison notamment d'une augmentation du prix de l'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCORDE une aide de 400 Euros à la station de ski du Mont-Aigoual,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance	Le Président de séance
Jean-Claude AUBERLET	François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 21/02/2025
Date de reception de l'AR: 21/02/2025
048-214800195-DE_009_2025-DE
A G E D I